



ARCHIVES

## COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

**Communiqué**

non officiel  
pour publication immédiate

N° 91/18

Le 18 juin 1991

**Différend frontalier terrestre, insulaire et maritime**  
**(El Salvador/Honduras; Nicaragua (intervenant))**

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Les audiences publiques que la Chambre de la Cour saisie de l'affaire du Différend frontalier terrestre, insulaire et maritime (El Salvador/Honduras; Nicaragua (intervenant)) a tenues à partir du lundi 15 avril 1991 pour entendre les Parties en leurs plaidoiries se sont achevées le vendredi 14 juin 1991.

\* \* \*

Au cours d'un premier puis d'un second tour de plaidoiries, le Honduras et El Salvador ont présenté à la Chambre des exposés sur les sujets suivants : les questions générales (du 15 au 23 avril); les six secteurs contestés de la frontière terrestre entre El Salvador et le Honduras (du 24 avril au 28 mai); la situation juridique des îles dans le golfe de Fonseca (du 28 au 31 mai); le régime juridique des eaux de ce golfe (du 3 au 6 juin); la situation juridique des eaux à l'extérieur du golfe (du 10 au 13 juin).

Au nom du Honduras, des exposés ont été présentés par S.Exc. M. R. Valladares Soto, agent; MM. Daniel Bardonnet, Derek W. Bowett, René-Jean Dupuy, Pierre-Marie Dupuy, Julio González Campos, Luis Ignacio Sánchez Rodríguez, Alejandro Nieto et Paul De Visscher, avocats et conseils.

Au nom d'El Salvador, des exposés ont été présentés par S.Exc. M. José Manuel Pacas Castro, ministre des relations extérieures, conseil et avocat; M. Alfredo Martínez Moreno, agent et conseil; MM. Eduardo Jiménez de Aréchaga, Keith Highet, Elihu Lauterpacht, Prosper Weil et Francisco Roberto Lima, conseils et avocats; M. Anthony J. Oakley, conseiller.

El Salvador a fait entendre un témoin, M. Aviles Domínguez. Ce témoin a été interrogé d'abord par M. Keith Highet, puis par M. Luis Ignacio Sánchez Rodríguez, du Honduras, le 30 mai.

Le 14 juin, les agents des deux Parties ont présenté les conclusions finales de leurs Gouvernements respectifs.

\* \* \*

Le 7 juin, le Nicaragua a présenté ses observations sur l'objet de son intervention. Le 10 juin, le Honduras et El Salvador ont présenté leurs observations respectives à ce sujet; le 13 juin, le Nicaragua a fait son dernier exposé.

Au nom du Nicaragua, des exposés ont été présentés par S.Exc. M. Enrique Dreyfus Morales, ministre des relations extérieures; S.Exc. M. Carlos Argüello Gómez, agent et conseil, et M. Ian Brownlie, conseil et avocat.

\* \* \*

Les audiences publiques étant terminées, la Chambre va maintenant entamer son délibéré. La date de l'audience publique à laquelle il sera donné lecture de l'arrêt fera l'objet d'un autre communiqué de presse.

---